

## COMMUNE DE HAMOIS

# ENQUÊTE PUBLIQUE : Projet de Programme opérationnel FEDER 2021-2027 pour la Wallonie

Le Collège Communal informe la population qu'à la demande du Gouvernement wallon, une enquête publique est ouverte relative au **programme opérationnel FEDER 2021-2027**. En référence à la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 et sa transposition dans le Code wallon de l'Environnement, le programme opérationnel FEDER 2021-2027 doit faire l'objet d'une évaluation stratégique environnementale au moyen d'un rapport sur les incidences environnementales (RIE). Dans ce cadre, une enquête publique sur le projet de programme opérationnel et son RIE doit être menée sur le territoire de chaque commune wallonne concernée.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
13 août 2021	23 août 2021	07 octobre 2021	<b>Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (service urbanisme) – 07 octobre 2021 à 11h</b>

Les documents relatifs à cette enquête sont consultables à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet <http://europe.wallonie.be/node/569>
- à l'Administration communale, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne, chaque jour ouvrable **uniquement sur rendez-vous (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be)** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h au service urbanisme.

Les observations orales sont recueillies sur rendez-vous au Service urbanisme (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites et/ou obtenir des explications techniques :

- via un formulaire disponible en ligne sur le site <http://europe.wallonie.be/node/569>
- par mail à l'adresse urbanisme@hamois.be;
- par écrit à l'adresse suivante : Administration communale – service urbanisme, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne.

Fait à Hamois, le 13 août 2021.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE



La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier